



QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Association
ENFANCE ET PARTAGE**

5, rue Georges Enesco
94 000 CRETEIL

SIRET : 328 724 034 00074 ; APE : 88 99B

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023



QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Association ENFANCE ET PARTAGE
5, rue Georges Enesco
94 000 CRETEIL

A l'assemblée générale de l'association ENFANCE ET PARTAGE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENFANCE ET PARTAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Etat des avantages et des ressources provenant de l'étranger » qui expose le changement de méthode comptable relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le 29 mai 2024

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Pierre EMMERICH

Signé électroniquement le 29/05/2024 par
Jean-Pierre Emmerich




Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	53 924	53 924		
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	101 145	1 195	99 949	1 524
Immobilisations corporelles				
Terrains	153 450		153 450	153 450
Constructions	869 550	36 123	833 427	855 283
Installations techniques, matériel et outillage	335 029	21 912	313 116	320 717
Autres immobilisations corporelles	127 727	81 930	45 796	52 619
Biens reçus par legs / donations destinés à être	2 421 556	490 000	1 931 556	2 425 868
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	175		175	129
Autres immobilisations financières	3 394		3 394	3 804
Total I	4 065 948	685 084	3 380 864	3 813 393
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 309		2 309	10 783
Créances				
Usagers et comptes rattachés	52 068		52 068	456
Créances reçues par leg ou donations	143 170		143 170	690 883
Autres créances	265 777	201 243	64 534	151 632
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 119 333		1 119 333	1 117 095
Disponibilités	4 099 888		4 099 888	3 508 470
Charges constatées d'avance	26 772		26 772	74 087
Total II	5 709 318	201 243	5 508 074	5 553 406
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	9 775 266	886 328	8 888 938	9 366 800

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	650 000	650 000
Fonds statutaires	650 000	650 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	464 061	440 061
Réserves pour projet de l'entité	464 061	440 061
Report à nouveau	3 561 689	3 463 217
Excédent ou déficit de l'exercice	584 115	122 473
Situation nette (sous-total)	5 259 866	4 675 750
Total I	5 259 866	4 675 750
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 046 293	3 084 985
Fonds dédiés	8 755	14 339
Total II	2 055 048	3 099 324
PROVISIONS		
Provisions pour charges		2 000
Total III		2 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	620 507	664 065
Découverts et concours bancaires	556	388
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	621 063	664 453
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 194	177 668
Dettes des legs ou donations		3 333
Dettes fiscales et sociales	131 845	80 260
Autres dettes	730 306	641 883
Produits constatés d'avance	21 617	22 129
Total IV	1 574 025	1 589 726
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 888 938	9 366 800

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 225	5 245
Ventes de biens et de services	351 243	156 836
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	351 243	156 836
Produits de tiers financeurs	1 629 334	1 185 043
Concours publics et subventions d'exploitation	51 655	53 613
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public	1 577 679	1 131 430
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	2 000	
Utilisation des fonds dédiés	5 584	14 432
Autres produits	10 225	1 762
Total I	2 003 611	1 363 318
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	5 064	
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	652 234	657 963
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	45 799	33 010
Salaires et traitements	451 390	363 780
Charges sociales	216 769	162 771
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	56 642	33 672
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	661	1 000
Total II	1 428 558	1 252 196
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	575 053	111 122
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	45 347	14 426
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	45 347	14 426
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 246	7 912
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	7 246	7 912
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	38 101	6 514
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	613 154	117 636
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	7 163	6 522
Total V	7 163	6 522

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	405	
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI	405	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	6 758	6 522
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	35 797	1 685
Total des produits (I + III + V)	2 056 121	1 384 266
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	1 472 005	1 261 793
EXCEDENT OU DEFICIT	584 115	122 473
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	115 390	167 421
Bénévolat	946 161	1 132 816
TOTAL	1 061 551	1 300 237
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	115 390	167 421
Personnel bénévole	946 161	1 132 816
TOTAL	1 061 551	1 300 237

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'Association : ENFANCE et PARTAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 8 888 938 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 584 115 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/05/2024 par le conseil d'administration de l'Association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Objet social / Missions

Les missions sociales menées par l'Association et validées par le conseil d'administration, sont les suivantes :

- * Prévention / Information sur les droits de l'enfant
- * Ecoute
- * Accueil médico-judiciaire
- * Allo Parents Bébé
- * Accompagnement psychologique des victimes
- * Accompagnement juridique / Administrateur ad-hoc
- * International (= missions menées hors France métropolitaine)

Moyens mis en oeuvre

L'Association a mis en oeuvre ses actions en 2023 au travers de :

- 232 adhérents bénévoles
- un conseil d'administration de 12 membres au 31/12/2023
- une dizaine de salariés au siège, incluant des personnes en charge de l'administration, ainsi que des puéricultrices, des psychologues et une juriste,
- 18 comités locaux animés par des bénévoles, qui réalisent un important travail de proximité,
- un réseau d'une cinquantaine de professionnels avocats et psychothérapeutes,
- des ressources constituées de dons, subventions, produits de mécénat, legs et assurances-vie.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 et n°2018-06 consolidés, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf en ce qui concerne la présentation pour la première fois de l'"Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger" (voir "Notes sur le compte de résultat"), qui constitue un changement de méthode comptable,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions / composants des constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'Association.

Faits caractéristiques

Contrôle URSSAF

Un contrôle URSSAF s'est déroulé sur l'exercice 2023, qui s'est conclu par l'absence de tout redressement.

Promesse de vente de l'immeuble de Gentilly reçu en legs

Le 28 décembre 2023, Enfance et Partage a signé une promesse pour la vente en bloc de l'immeuble de Gentilly détenu à hauteur de 50%, pour un montant total de 2,5 M€.

La vente a été réalisée le 15 avril 2024.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 979	99 256	10 166	155 069
Immobilisations incorporelles	65 979	99 256	10 166	155 069
- Terrains	153 450			153 450
- Constructions sur sol propre	869 550			869 550
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	329 316	5 713		335 029
- Installations générales, agencements aménagement divers	10 644			10 644
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	108 263	8 819		117 082
- Immobilisations reçues par legs	2 425 868	55 855	60 168	2 421 556
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 897 091	70 387	60 168	3 907 311
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	129	46		175
- Prêts et autres immobilisations financières	3 804		410	3 394
Immobilisations financières	3 932	46	410	3 569
ACTIF IMMOBILISE	3 967 002	169 689	70 744	4 065 948

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	64 454	831	10 166	55 119
Immobilisations incorporelles	64 454	831	10 166	55 119
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	14 267	21 856		36 123
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 599	13 314		21 912
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 594	243		9 838
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 694	15 398		72 093
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	89 154	50 811		139 965
ACTIF IMMOBILISE	153 609	51 642	10 166	195 084

Actifs circulants

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 491 181 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 394		3 394
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	52 068	52 068	
Autres	408 948	408 948	
Charges constatées d'avance	26 772	26 772	
Total	491 181	487 788	3 394
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Le poste "Autres créances" inclut notamment les actifs suivants :

- Avoirs reçus par legs : 143 170 €, dépréciés à hauteur de 28 433 €
- Créance Gublin : 167 810 €, dépréciée à 100%
- Avances aux administrateurs ad hoc : 66 567 €, dépréciées à hauteur de 5 000 €

Produits à recevoir	
	Montant
Usagers, produits non facturés	52 068
Produits à recevoir	29 716
Intérêts courus à recevoir	11 937
Total	93 720

Dépréciation des actifs

Détail des provisions pour dépréciation des créances :

- Créances Dhumbert et Maupoint reçues par legs : 28 433 €
 - Créance Gublin : 167 810 €
 - Avances administrateur ad hoc : 5 000 €
-
- 201 243 €

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'élève à 1 119 333 € et se détaille comme suit :

- 1 000 000 titres de créances négociables du Crédit Mutuel Siège de 1 euro chacun,
- 18 788 parts B du Crédit Mutuel de Villefranche de 1 euro chacune,
- 21 401 parts B du Crédit Mutuel de Draveil de 1 euro chacune,
- 69 204 parts B du Crédit Mutuel Siège de 1 euro chacune,
- 6 497 parts sociales Crédit Agricole de Rennes de 1,53 € chacune.

Il n'y a pas de plus ou moins-value latente à la clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les disponibilités incluent 730 305 euros d'avoirs financiers appartenant à des mineurs pour lesquels Enfance et Partage a été nommée administrateur ad hoc.

Ces comptes, ne faisant pas partie du patrimoine de l'Association, trouvent leur contrepartie dans le poste "Autres dettes" au passif du bilan.

Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds propres

	Au 01/01/23	Affectation du résultat	Augmentation	Au 31/12/23
Fonds propres sans droit de reprise	650 000			650 000
Réserve pour projet associatif		24 000		24 000
Autres réserves	440 061			440 061
Report à nouveau	3 463 217	98 473		3 561 690
Excédent ou déficit de l'exercice	122 473	(122 473)	584 115	584 115
TOTAL	4 676 750	0	584 115	5 259 866

Tableau de variation des provisions

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Dépréciation des immeubles reçus en legs :		490 000		490 000
<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>		<i>490 000</i>		<i>490 000</i>
Dépréciation de la créance Gublin	174 973		7 163	167 810
Dépréciation des créances reçues par legs	28 433			28 433
Dépréciation des avances adm ad hoc		5 000		5 000
<i>Provisions pour dépréciation des créances</i>	<i>203 406</i>	<i>5 000</i>	<i>7 163</i>	<i>201 243</i>
Provision pour charges sur legs	2 000		2 000	
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2 000</i>		<i>2 000</i>	
Total général	205 406	495 000	9 163	691 243

La provision de 490 000 euros pour dépréciation des immeubles reçus en legs concerne les immeubles de Gentilly et de Villejuif et correspond à la perte de valeur de ces actifs compte tenu de l'évolution du marché immobilier et des travaux à prévoir.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 574 025 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	556	556		
- à plus de 1 an à l'origine	620 507	44 040	181 082	395 385
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 194	69 194		
Dettes fiscales et sociales	131 845	131 845		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	730 306	730 306		
Produits constatés d'avance	21 617	21 617		
Total	1 574 025	997 557	181 082	395 385
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	43 558			
(**) Dont envers les associés				

Le poste "Autres dettes" inclut 730 305 euros de dettes à l'égard de mineurs pour lesquels Enfance et Partage a été désignée administrateur ad hoc, et dont la contrepartie se trouve dans le poste "disponibilités" à l'actif du bilan.

Charges à payer

	Montant
F.N.P (Fournisseurs Non Parvenues)	29 173
PROV.F.N.P (CL)	3 538
Intérêts courus à payer	556
Dettes provisionnées pour congés à	35 953
PERSONNEL - CHARGES A PAYER	1 600
Charges sociales / congés payés	19 981
Autres charges à payer	800
Total	91 602

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	26 751		
CHARGES CONSTATEES D AVANCES C.L	22		
Total	26 772		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	21 617		
Total	21 617		

Notes sur le compte de résultat

Ressources

Produits d'exploitation	
Secteur d'activité	31/12/2023
Cotisations	5 225
Dons entreprises et mécénat	234 624
Subventions	51 655
Dommages et intérêts et produits divers	10 225
Reprise sur fonds dédiés privés	7 584
Ressources liées à la générosité du public	1 577 679
Produits de location des immeubles reçus en legs	116 619
TOTAL	2 003 611

Enfance et Partage est une association reconnue d'utilité publique (ARUP) et est, à ce titre, habilitée à recevoir des legs. Ces legs sont affectés aux différentes missions de l'Association.

Les assurances-vie sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement.

En application des dispositions du règlement ANC n°2018-06, les legs acceptés sont comptabilisés en produits d'exploitation lors de leur acceptation par le conseil d'administration -ou de la levée des conditions suspensives le cas échéant-, et la partie non encore encaissée ou réalisée à la clôture de l'exercice est comptabilisée en charges d'exploitation.

Ressources courantes

Les ressources courantes de l'Association -cotisations, dons et subventions, produits de mécénat et de manifestations- sont comptabilisés en produits lors de leur encaissement en cours d'année, et font l'objet d'ajustements en fin d'année, par le biais de produits à recevoir ou de produits constatés d'avance.

Le fait générateur de l'enregistrement comptable des dons par chèque est déterminé en fonction de la date d'émission des chèques des donateurs.

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 9 756 euros TTC

Honoraires des autres services : néant

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	405	
Provisions pour risques et charges		7 163
TOTAL	405	7 163

La reprise de provision pour risques et charges concerne la créance Gublin, à hauteur du montant remboursé au cours de l'exercice

Impôt sur les revenus de placement et les produits locatifs

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 35 797 € et se détaille comme suit :

- Impôt sur les revenus de placement : 4 893 €
- Impôt sur les produits locatifs (24%) : 27 989 €
- CRL (2,5%) : 2 915 €

Etats des avantages et ressources provenant de l'étranger

Le règlement comptable ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 modifiant le règlement ANC 2018-06 oblige les associations percevant plus de 153 000 € de dons ouvrant droit à avantage fiscal à présenter dans l'annexe des comptes annuels un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger à compter de l'exercice 2023.

S'agissant de la première application de ce règlement, la présentation de cet état constitue un changement de méthode comptable.

Enfance et Partage a bénéficié en 2023 des avantages et ressources suivants :

Etat du contributeur	Date avantage ou ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature avantage ou ressource	Caractère direct ou indirect	Mode de paiement	Montant avantage ou ressource
Monaco	03/2023	PP	Don	Direct	Chèque	10 €
Italie	02/2023	PP	Don	Direct	Chèque	50 €
Allemagne	03/2023	PP	Don	Direct	CB	200 €
Royaume Uni	01/2023	PP	Don	Direct	CB	50 €
Autriche	06/2023	PP	Don	Direct	CB	110 €
Australie	01-12/2023	PP	Don	Direct	Virements	823 €
Dubaï	12/2023	PP	Don	Direct	CB	400 €
Canada	09/2023	PM	Don	Direct	CB	200 €
USA	10 & 12/2023	PM	Don	Direct	Virements	9 330 €

Autres informations

Effectif

L'effectif moyen de l'exercice a été de 12 personnes et de 8 personnes en équivalent temps plein.

Informations sur les rémunérations des dirigeants

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'association, reçoit des subventions de l'Etat et collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50.000 € et dont le budget annuel est supérieur à 100 000 €.

La loi précitée ne précise pas la définition de la notion de « cadres dirigeants bénévoles et salariés », mais la notion de « cadres dirigeants » est par conséquent intimement liée à la notion de « salarié ».

Au cas particulier d'Enfance et Partage, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

Enfance et Partage a employé un cadre dirigeant au cours de l'année et il a été convenu pour préserver la confidentialité de la rémunération de ne pas publier cette information.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés	
	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Nantissement de compte bancaire Crédit Mutuel</i>	620 507
Avals et cautions	620 507
Engagements en matière de pensions	43 167
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	663 674

Engagements en matière de pensions

Les indemnités de départ à la retraite ne font pas l'objet de provision.

Elles ont été évaluées en fonction des dispositions de la convention collective des Centres Sociaux et Socio-Culturels n°1261 applicable, prévoyant le versement d'une indemnité de départ dont le montant est de 1/60ème de la rémunération annuelle par année de présence dans l'entreprise avec un maximum de 1 ans.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2% par an jusqu'à l'âge de 55 ans, et 0% au-delà
- Taux de charges sociales : 50%

Sur ces bases, le montant de l'engagement au 31/12/2023 a été estimé à 43 167 €.

Nantissement de compte bancaire

Le nantissement du compte rémunéré au Crédit mutuel correspond au montant du solde de l'emprunt en fin d'exercice.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Promesse de vente de l'immeuble de Gentilly reçu en legs</i>	1 250 000
Autres engagements reçus	1 250 000
Legs nets à réaliser	
Total	1 250 000

Donations

Détail des produits de legs et assurances-vie

Les produits de legs et assurances-vie se détaillent comme suit :

- Assurances-vie encaissées au cours de l'exercice :	252 900 €
- Impact des legs sur le résultat :	769 686 €

Produits :

* Legs nets reçus en 2023 -article 213-9 :	180 855
* Prix de vente des biens reçus par legs :	68 670
* Produits et charges diverses sur legs :	31 636
* Utilisation des fonds reportés liés aux legs :	1 123 547

Charges :

* Valeur nette comptable des biens reçus par legs :	60 167
* Provision pour dépréciation des immobilisations :	490 000
* Report en fonds reportés lié aux legs :	84 855

769 686

Total des produits de legs et assurances-vie : 1 022 586 €

Autres informations

Fonds dédiés et fonds reportés

	A l'ouvertur de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exerci Montant global A - B + C	A la clôture de l'exerci Dont fonds dédiés
<i>Dons</i>	28 771	14 339	5 584			8 755	
Sous total	14 338	14 339	5 584			8 755	
<i>Legs au 01/01</i>	3 084 985	3 084 985	1 123 547			1 961 438	
<i>Nouveaux legs</i>		180 855	96 000			84 855	
Sous total	3 084 985	3 265 840	1 219 547			2 046 293	
TOTAL	3 099 323	3 280 179	1 225 131			2 055 048	

Les 2 046 293 € de fonds reportés au 31/12/2023 se détaillent comme suit :

Biens reçus en legs non encore réalisés	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
- Actifs immobiliers :	2 421 556	490 000	1 931 556
- Liquidités et valeurs mobilières :	143 170	28 433	114 737
Total des fonds reportés au 31/12/2023 :			2 046 293 €

Autres informations

Compte de Résultat par Origine et par Destination -CROD-

Compte de Résultat par origine et destination				
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2023 TOTAL	Exercice N Dont générosité du public	Exercice N-1 31/12/2022 TOTAL	Exercice N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie	5 225		5 245	
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	488 381	488 381	508 688	508 688
- Legs, donations et assurances-vie	1 022 589	1 022 589	586 568	586 568
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	66 709	66 709	36 174	36 174
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	234 624		156 836	
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	172 191		16 189	
3 - Subventions et autres concours publics	51 655		53 613	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	2 000		6 522	
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	12 747		14 432	
Total	2 056 121	1 577 679	1 384 267	1 131 430
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	929 937	510 226	833 722	621 648
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	23 970	13 151	45 777	34 071
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	232 063	127 325	162 620	121 033
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	245 240	134 555	217 989	162 240
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	5 000			
5 - Impôt sur les bénéfices	35 797		1 685	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
Total	1 472 007	785 257	1 261 793	938 992
Excédent ou Déficit	584 114	792 422	122 474	192 438

Autres informations

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2023 TOTAL	Exercice N Dont générosité du public	Exercice N-1 31/12/2022 TOTAL	Exercice N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	946 160	946 160	1 132 816	1 132 816
Prestations en nature	115 391	115 391	167 421	167 421
Dons en nature				
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
3 - Concours public en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total	1 061 551	1 061 551	1 300 237	1 300 237
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	846 065	846 065	1 195 182	1 195 182
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	15 324	15 324	34 861	34 861
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	200 162	200 162	70 194	70 194
Total	1 061 551	1 061 551	1 300 237	1 300 237

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ont été évaluées à 1 061 551 € et se détaillent comme suit :

- Bénévolat : **946 160 €**

Bénévoles : 232

Membres du Conseil d'Administration : 11 jusqu'au 31/06/2023 et 12 depuis cette date

Equivalent temps plein : 25,3 personnes

Mode de valorisation du bénévolat :

- Bénévoles : sur la base du temps estimé et d'une rémunération brute mensuelle de 2 000 € + 50% de charges sociales,

- Administrateurs : sur la base des heures déclarées et d'une rémunération brute mensuelle de 3 000 € + 50% de charges sociales.

Autres informations

- Prestations en nature :	115 391 €
Mise à disposition d'une collaboratrice par la Banque de France	
Aide aux contentieux par le cabinet Reed Smith	
Création et réalisation du nouveau logo d'Enfance et Partage et du guide "Agir contre la maltraitance" par WAM	

Missions sociales

Les missions sociales validées par le conseil d'administration de l'Association sont les suivantes :

- * Prévention / Information sur les droits de l'enfant
- * Ecoute
- * Accueil médico-judiciaire
- * Allo Parents Bébé
- * Accompagnement psychologique des victimes
- * Accompagnement juridique / Administrateur ad-hoc
- * International (actions menées hors de France métropolitaine)

Clés de répartition des charges indirectes

Deux principales clés de répartition ont été retenues par le conseil d'administration de l'Association :

- Clé A. Frais de personnel

Répartition en fonction du temps passé sur les missions sociales, la collecte de fonds et l'administration.

- Clé B. Frais liés aux locaux

Répartition en fonction de la surface occupée de bureau et du matériel utilisé par le personnel, et combinaison de cette clé avec la clé A.

Les frais des comités locaux non affectables directement à une mission donnée sont rattachés aux missions sociales dans leur ensemble.

Emploi des ressources collectées auprès du public

La part des emplois collectés auprès du public est calculée en appliquant à chaque catégorie d'emplois la combinaison des deux ratios suivants :

- Fonds collectés auprès du public / Total des ressources de l'exercice, soit 76,67 % en 2023,
- Total des emplois / Total des ressources de l'exercice, soit 71,56 % en 2023.

Le solde des ressources collectées auprès du public au 31/12/2023 s'élève à 3 570 771 €.

Compte d'emploi annuel des ressources

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
EMPLOIS PAR DESTINATION		
1 - Missions sociales		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	510 226	621 648
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	13 151	34 071
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
2 - Frais de recherche de fonds		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	127 325	121 033
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		
3 - Frais de fonctionnement	134 555	162 240
Total des emplois	785 257	938 992
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	792 422	192 438
Total	1 577 679	1 131 430
RESSOURCES PAR ORIGINE		
1 - Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	488 381	508 688
- Legs, donations et assurances-vie	1 022 589	586 568
- Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	66 709	36 174
Total des ressources	1 577 679	1 131 430
2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
3 - Utilisations des fonds dédiés de l'exercice		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total	1 577 679	1 131 430

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dédiés) :****2 778 350****2 585 911**

(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public

792 422

192 439

(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)****3 570 771****2 778 350**